

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de

PERNES-LES-FONTAINES

DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

**SEANCE DU 23 JUILLET 2026**

(Date de convocation : 17 Juillet 2026)

|                                            |    |
|--------------------------------------------|----|
| Conseillers Municipaux en exercice :       | 33 |
| Présents :                                 | 23 |
| Absent excusé ayant donné<br>procuration : | 10 |
| Absent excusé non représenté :             | /  |
| Absent non excusé :                        | /  |
| Votants :                                  | 33 |

L'An deux mille vingt-six et le vingt-trois Juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Didier CARLE, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Gêrôme VIAU, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Guillaume PASCAL, Monsieur Claude FERT, Monsieur Christophe BANNERY, Monsieur Christian GORLIN, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Claudine CHAUVET, Monsieur Eric BOYER, Madame Patricia VIVARES, Monsieur Jean-Claude DANY, Monsieur Thibaud PRADIER, Madame Stéphanie DE CAMARET, Madame Magali PEYRONNET, Madame Audrey RAYNAUD, Monsieur Pascal BREMOND, Madame Marine GONNET, Monsieur Michel PHAREL, Monsieur Mario MORETTI, Madame Véronique SABATINI, Madame Alice TAMISIER.

**Pouvoir** : Monsieur Laurent COMTAT (procuration à Monsieur le Maire), Madame Sophie RIGOLLET (procuration à Madame Valérie PEYRACHE), Madame Edith DARBOUSSET (procuration à Monsieur Claude FERT), Madame Anne CUNTY (procuration à Monsieur Christian GORLIN), Madame Isabelle DESRUT (procuration à Madame Aurélie VERNHES), Monsieur Antoine BARBIEUX (procuration à Monsieur Guillaume PASCAL), Madame Emmanuelle RAYMOND DRAGONE (procuration à Madame Patricia VIVARES), Monsieur Jérémy INTEGLIA (procuration à Madame Audrey RAYNAUD), Madame Océane DOCHE (procuration à Monsieur Fulgencio BERNAL), Monsieur Gérard GILLES (procuration à Madame Alice TAMISIER).

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Pascal BREMOND ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Décision modificative de crédits budgétaires n°1  
du budget ville – exercice 2026

Monsieur Claude FERT expose à l'assemblée qu'il convient de procéder à une modification de crédits au budget principal. Cette décision modificative fait suite aux besoins de financement ressortant des opérations pluriannuelles engagées pour la construction de la nouvelle crèche municipale et pour la construction du nouveau Centre Technique.

En préambule, Monsieur FERT rappelle que la nouvelle crèche, dont les travaux sont en cours, est une opération majeure parmi les investissements communaux et que le programme devrait s'étaler jusqu'en 2028. Il rappelle que des différentes consultations entreprises auprès des établissements financiers, la proposition établie par la Banque des Territoires de la Caisse des dépôts et consignations permet de financer l'opération dans le cadre de l'enveloppe « Programme de Revitalisation – Petites Villes de Demain » dans des conditions très intéressantes et indexées sur le taux du livret A. .../...

Cette ligne de prêt associe en parallèle une marge bancaire attractive (+0,60 %) et des possibilités de mobilisation du capital très souples et courant sur la durée de la construction.

Monsieur FERT précise que le financement par emprunt nécessaire à la construction totale de la crèche et mis en place pour 3 539 000 € répond aux prescriptions de la Banque des Territoires selon lesquelles les financements sont alloués, après examen, pour des opérations bien définies, et au vu des crédits inscrits au budget pour le recours à l'emprunt. Il rappelle l'inscription du montant figurant au budget primitif soit 4 537 318,07 € et souligne la nécessité d'abonder ce montant en prévision du financement de la seconde opération majeure que constitue le futur centre technique municipal.

Au sujet du futur centre technique municipal, Monsieur FERT précise que les travaux et leurs règlements s'échelonnent sur les années 2026 puis 2027. Il souligne que, tout comme pour la future crèche et à contrario des conditions de taux actuelles assez onéreuses, le besoin de financement de l'opération estimé à 1 780 558 € peut bénéficier d'une proposition avantageuse de la Banque de Territoire, indexée sur taux du livret A associé à une marge bancaire de + 0,50 % et mobilisable sur deux années.

Il expose l'opportunité de ce financement, mobilisable comme pour la crèche, par tranche et la nécessité au préalable d'acter son autorisation budgétaire.

En conséquence, Monsieur FERT invite le Conseil Municipal à adopter une ouverture de crédits budgétaires visant à abonder uniquement l'article 1641 en recette de la section d'investissement pour 782 240 €. Cette décision confèrera au budget un suréquilibre d'investissement autorisé par l'article L 1612-7 du CGCT. Monsieur FERT insiste toutefois sur le fait que bien que portée budgétairement à 5 319 558,07 € (article 1641), l'inscription sur 2026 ne sera suivie de réalisation qu'à hauteur des tirages d'emprunt mobilisé et fera l'objet de restes à réaliser pour le restant. De ce fait, le résultat global de clôture fin 2026 ne sera pas impacté par l'importance des crédits des emprunts ouverts ni par le suréquilibre budgétaire. Par ailleurs, la programmation pluriannuelle des dépenses sera conservée.

Soit la décision modificative de crédits budgétaires n°1 du budget principal proposée selon l'ouverture de crédits suivants :

- Recettes de la section d'investissement, chapitre 16, article 1641, fonction 01 :  
+ 782 240 €

#### LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU l'exposé de Monsieur FERT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article 1612-7,

VU le budget primitif principal 2026,

VU l'avis de la commission des finances du 30 Juin 2026 sur les financements des opérations,

CONSIDERANT les offres de financement de la Banque des Territoires et leurs opportunités,

CONSIDERANT la pluriannualité budgétaire des opérations de construction de la future crèche municipale et du nouveau centre technique,

Après en avoir délibéré,

.../...

Par 30 voix pour, 1 contre (Monsieur Gérard GILLES par procuration) et 2 abstentions (Madame Marine GONNET et Madame Alice TAMISIER),

**DECIDE** d'adopter la modification de crédits budgétaires énoncée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance



Pascal BREMOND

Pour extrait conforme,  
le Maire,



Didier CARLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut aussi être saisi par l'application informatique "télerecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 7 Août 2026

Publiée le : 7 Août 2026